

CHAUDI Essebsi ne sera pas accompagné de Chebbi au meeting de Paris, selon Khammassi



EXCLUSIF : UN HOMME D'AFFAIRES TUNISIEN FAIT CONDAMNER PAR UN TRIBUNAL FRANÇAIS

Vendredi, 31 Octobre 2008 07:03

Tweeter 0

Share



Un important homme d'affaires tunisien du Moyen Orient vient de faire condamner par un tribunal français un groupe de sociétés qu'il avait créées. Il s'agit d'une dénonciation calomnieuse.

Monsieur Mohamed Ayeche Ajroudi, ingénieur Hydrologue, installé en France, vient par jugement du Tribunal Correctionnel de Paris n° 07275 faire condamner les trois sociétés du Groupe Veolia Environnement soit Veolia Water, Veolia Water Solutions et technologies et Saureca Overseas pour dénonciation calomnieuses à son encontre.

En effet le jugement a démontré de façon approfondie et méticuleuse la fausseté des accusations dirigées contre Monsieur Ajroudi en notant qu'en réalité ce dernier avait été sollicité par les trois sociétés et qu'effectivement il avait des contacts très importants et avait notamment servi d'intermédiaire dans le très gros marché de l'assainissement de la ville sainte La Mecque, remporter grâce à lui par la société SAUFEGE filiale du Groupe SUEZ, à la suite de quoi la valeur de l'action SUEZ avait bondi de 13.2% en Bourse.

Le jugement note dans ce cadre « qu'il est démontré que Monsieur Ajroudi avait les qualités et la notoriété au Moyen Orient qui étaient de nature à aider les sociétés du Groupe Veolia Environnement à s'implanter au Proche et Moyen Orient.

Le jugement inflige donc un démenti cinglant à ces sociétés et les sanctionne de façon exemplaire sur la base d'argument fouillés et structurés.

Ces trois sociétés du très prestigieux Groupe Véolia environnement entendent salir la réputation et la probité de Monsieur Ajroudi voulant ne pas honorer des obligations valablement contractées avec lui.

Tout tunisien ne peut être que fier de cette décision qui met en évidence la capacité de l'élite tunisienne à évoluer de façon efficace dans les plus hautes sphères du Business international.

Espace Manager Recommander

4 personnes le recommandent. Inscription pour voir ce que vos amis recommandent.

Commentaires

Retrouvez-nous sur Facebook www.espacemanager.com J'aime 15 726 personnes aiment www.espacemanager.com. Includes a grid of profile pictures and a 'Module social Facebook' label.

vous les passionnés par développement mobile

LES NEWS

Conférences sur la « violence politique »

06 / 06 - Hammamet: A vos marques, prêts, ... courez ...

06 / 06 - Tunisie: Le Qatar lâcherait-il la coalition au pouvoir?

06 / 06 - Turquie: Les contestataires attendent Erdogan de pied ferme

06 / 06 - Ministère de l'Industrie: Le FMI n'a aucun lien avec la fermeture des unités de production d'huile végétale.

06 / 06 - Les plus beaux hôtels de la Tunisie: L'Office du Tourisme n'a pas établi cette liste

06 / 06 - L'institut Robert de Sorbon ouvre ses portes à Tunis

06 / 06 - Tunisie: Des partisans du Front populaire contre la visite d'Erdogan

06 / 06 - Kasserine - Explosion d'une mine: Qui a tué nos militaires ?

06 / 06 - Les relations tuniso-syriennes dans un autre tournant ?

Newsletter

Pour recevoir l'actualité de notre site. Abonnez-vous à notre Newsletter

Votre adresse mail ici OK

SONDAGE

Les résultats des sondages d'opinion en Tunisie sont

## Veolia condamné pour dénonciation calomnieuse d'un patron de PME



Le leader mondial de l'eau et de la propreté vient de voir trois de ses filiales condamnées par la 11ème chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris pour dénonciation calomnieuse envers l'homme d'affaires franco-tunisien, Mohammed Ayachi Ajroudi.

Veolia Water, Veolia Water Solutions Technologies et Seureca Overseas, qui ont été liées par un contrat de consultant avec ce patron de PME installée près de Cannes, avaient chacun porté plainte contre lui, le 8 décembre 2004, pour « escroquerie et abus de confiance ». Après enquête préliminaire, ces plaintes avaient été classées sans suite en mars 2006, le Parquet estimant les faits dénoncés non caractérisés. De son côté, Ajroudi avait répliqué par une plainte pour dénonciation calomnieuse. Quatre ans après les faits, les juges lui donnent donc raison. Verdict : 10.000 euros d'amendes pour chacune des filiales de Veolia, et 16.000 euros de dommages et intérêts pour l'homme d'affaires calomnié (qui a fait appel pour obtenir 250.000 euros).

Ce ne sont pas ces montants modestes qui gênent Henri Proglio, mais les conclusions du Tribunal, qui reviennent longuement sur cette affaire embarrassante.

Ancien conseiller de Suez (SZE) Environnement en Arabie saoudite, l'ingénieur-hydraulicien Ajroudi avait été approché au printemps 2004 par des responsables de Veolia, qui cherchaient des appuis pour développer le groupe dans les pays du Golfe. La création d'une filiale commune entre le groupe français et des investisseurs locaux représentés par Ajroudi avait été envisagée.

Mais les choses se sont gâtées lors d'un déjeuner de présentation à l'hôtel George V, le 3 juin 2004, entre Henri Proglio et Mohammed Ajroudi. Selon ce dernier, deux autres convives, le député et ex-juge anti-terroriste Alain Marsaud, et l'intermédiaire franco-algérien Alexandre Djouhri, proche de Henri Proglio, auraient exigé d'entrer à titre personnel au tour de table d'une nouvelle société « Veolia Middle East ». Mohammed Ajroudi avait refusé, dénonçant un "racket".

Les relations tendues entre les protagonistes avaient trouvé leur point d'orgue en décembre 2004 lors d'une dispute entre Mohammed Ajroudi, dans sa suite du George V, et Alexandre Djouhri. En décidant de poursuivre le patron franco-tunisien, Henri Proglio avait pris le risque de voir évoquée à nouveau cette étrange histoire.

### Sondage

La victoire de Barack Obama permettra-elle de nouer de nouvelles relations entre l'Europe et les Etats-Unis?

- Oui, Obama va mener les Etats-Unis sur la voie du multilatéralisme
- Non, Obama ne va pas changer le cap la politique étrangère américaine
- Sans opinion

VOTER

### Derniers articles

[Avenir finance: le chiffre d'affaires trimestriel en forte baisse \(06/11\)](#)

[EDF Energies Nouvelles chute en Bourse malgré ses bons résultats \(06/11\)](#)

[Hermès : que faire sur les 100 euros ? \(12:12\)](#)

[Finchem : la croissance repart \(11:59\)](#)

[Vinci : contrat de liaison ferroviaire dans le port d'Anvers \(06/11\)](#)

[Bonduelle : chiffre d'affaires en baisse de 5,4% au premier trimestre \(06/11\)](#)

[HERMES : ventes inférieures aux attentes au troisième trimestre \(06/11\)](#)

[Alcatel-Lucent annonce la nomination du responsable de la région EMA \(06/11\)](#)

[Total : profits bien orientés \(10:56\)](#)

[Bureau Veritas prévoit toujours de dépasser ses objectifs 2008 \(06/11\)](#)

[L'envolée du titre Soitec est une occasion de vendre, selon Natixis \(06/11\)](#)

[L'activité et les marges d'AXA ont souffert au troisième trimestre \(06/11\)](#)

Historique Actu France